

Directives de stage préalable pour être admissible en :

Filière Agronomie

1. CADRE

Les hautes écoles spécialisées (HES) proposent des formations de niveau supérieur équivalentes à celles proposées dans les universités, mais différentes par leur orientation pratique. Le mandat de prestations légal des hautes écoles spécialisées porte sur les études sanctionnées par un diplôme, la formation continue, la recherche appliquée et le développement ainsi que les prestations de service.

Les études en HES s'inscrivent en principe dans le prolongement d'une formation professionnelle de base. Ainsi, les titulaires d'une maturité professionnelle (MP), en possession d'un certificat fédéral de capacité (CFC) correspondant à la filière choisie, sont admis directement en première année d'études.

Pour les étudiants ayant suivi un autre cursus, une pratique professionnelle préalable est exigée.

2. DURÉE DES STAGES

Pour être admis-es dans la filière agronomie, les candidat-e-s provenant d'une autre formation professionnelle (CFC) et les titulaires d'une maturité fédérale ou d'un titre jugé équivalent doivent effectuer des stages d'une durée totale équivalente à une année académique (une année à plein temps vacances comprises ou **10 mois à plein temps**). **Au minimum trois stage dans trois secteurs d'activité** sont demandés (voir point 3.1). **Chaque stage doit durer au minimum 2 mois.**

Pour toute autre formation, la durée des stages est déterminée **sur dossier** par la filière de formation en fonction du parcours antérieur de l'étudiant-e.

3. BUT DES STAGES

Les stages préalables permettent au futur-e candidat-e:

1. D'acquérir une connaissance des pratiques professionnelles des métiers de l'horticulture. Pour la filière « Agronomie », il s'agit principalement de travaux en relation avec la production végétale. Ces compétences peuvent s'acquérir dans des secteurs d'activités tels que :
 - Arboriculture fruitière
 - Arboriculture ornementale ou pépinière
 - Cultures maraîchères
 - Productions florales
 - Jardins botaniques
 - Jardineries
 - Services des espaces verts de villes ou communes
 - Station de recherche en agronomie
 - Plantes médicinales et aromatique
 - Semencier et jeunes plants
 - Instituts de recherche en agronomie (si travail pratique)
 - Stations fédérales de recherche (si travail pratique)

Attention ! Cette liste est indicative, tout lieu de stage doit recevoir l'accord de la filière au préalable.

2. De permettre aux candidats d'aborder les domaines techniques tels que
 - Sciences de la terre : connaissance des principaux sols et supports de culture, engrais et amendements.
 - Techniques culturales : multiplication des plantes, opérations culturales, conditionnement, etc.
 - Machinisme : connaissance des principales machines utilisées pour la production des végétaux.

- Défense des cultures : connaissance des principaux ravageurs et maladies, ainsi que des moyens de traitement ou de prévention.

3. De se convaincre de la pertinence de l'orientation professionnelle choisie.

Attention ! Les stages dans les secteurs suivants ne peuvent pas être validés par la filière : polycultures, élevage, pisciculture, foresterie, paysagisme. Merci de prendre contact avec la responsable des stages en cas de doutes.

Le savoir acquis est attesté par la rédaction d'un rapport de stage. Ce document permet au stagiaire de présenter et formuler de manière claire et précise les connaissances pratiques découvertes durant les mois passés en entreprise.

Tout stage devra au préalable être validé par la filière afin de s'assurer de la pertinence, de la durée et de la validité d'un stage. Le/la candidat-e s'adressera pour cela à la responsable du suivi des stages professionnels de la filière de préférence par courriel à : stage-agro.hepia@hesge.ch; Mélanie Nicolet - Assistante HES, Route de Presinge 150, 1254 Jussy, Suisse, **+41 79 602 76 58**

4. DÉMARCHES

La recherche des places de stage professionnel peut être effectués par le/la candidat-e. Des entretiens avec la responsable des stages pour un choix judicieux et un équilibre des stages sont cependant indispensables.

Toute proposition de stage doit être annoncée à la personne responsable du suivi de stage au plus tard une semaine avant le début du stage. Pour cela il faut:

- Avoir complété le formulaire de proposition de stage au plus tard une semaine avant le début du stage. Ce document est fourni sur demande auprès de la responsable du suivi des stages.
- Avoir déposé, dans les délais indiqués, la demande d'inscription en ligne dûment rempli et signé avec copie des diplômes et bulletins de notes, ainsi que la preuve de paiement des frais de dossier (dossier d'inscription ordinaire à hepia).

Un résumé des démarches à entreprendre pour les stages est disponible en fin de document.

5. DOCUMENTS À FOURNIR EN VUE D'UNE VALIDATION DE STAGE :

Pour **chaque** stage effectué, le/la candidat-e devra fournir :

- **Une proposition de stage**, disponible sur demande à la responsable du suivi des stages
- **Une attestation d'appréciation de stage professionnel établi par le maître de stage**, disponible également sur demande. Le maître de stage peut soit l'adresser directement à hepia, soit le remettre au stagiaire qui le transmettra avec son rapport de stage. Ce document est le seul qui valide officiellement les stages effectués. Si lors de l'envoi de l'attestation, le stage n'est pas terminé, le/la stagiaire indiquera de manière détaillée le déroulement prévu pour la période restante ;
- **Un rapport de stage rédigé par le/la stagiaire**, format word ou PDF, dont les exigences en termes de forme et de contenu vous seront transmises par la responsable du suivi des stages.

➔ **L'attestation d'appréciation et le rapport de stage doivent être envoyés par mail uniquement** (stage-agro.hepia@hesge.ch) au plus tard 1 mois après la fin de chaque stage, mais au plus tard le 31 juillet précédant le début des études pour le dernier stage.

6. VALIDATION DE STAGES

Les documents remis par le/la candidat-e feront l'objet d'une évaluation par une commission composée d'enseignant-e-s et/ou du/de la responsable de la filière choisie d'hepia. L'Ecole se réserve le droit de ne pas accepter le stage et de ne pas valider la pratique professionnelle. De plus, si nécessaire, un entretien avec le/la candidat-e peut éventuellement être exigé afin de clarifier certaines parties du rapport. Aucune note n'est attribuée au rapport, ce dernier étant uniquement validé ou non validé.

Les stages professionnels doivent être en adéquation avec les objectifs de la filière décrits ci-dessus. Les candidat-e-s ne respectant pas ces modalités seront admis-es uniquement dans la mesure des places disponibles.

7. CONTRÔLE D'APTITUDES PROFESSIONNELLES ET ENTRETIEN DE MOTIVATION

Les connaissances professionnelles de base nécessaires à la filière Agronomie sont contrôlées lors d'un contrôle spécifique qui a lieu la première quinzaine du mois d'août. Ce contrôle se passe en matinée sur le site de Lullier et est suivi d'une entretien individuel. L'admission définitive est prononcée après ce contrôle. Les questions porteront sur :

- les connaissances générales en horticulture telles que vues lors des stages en entreprises. Ces connaissances sont évaluée au travers de questions précises, de questions ouvertes, de reconnaissances avec des images, de définitions.
- La nomenclature botanique selon la liste établie, disponible sur demande à la responsable des stages. Les plantes devront être reconnue à l'aide d'images.

L'entretien individuel se déroule après le contrôle d'aptitude et dure un quinzaine de minutes. Le candidat sera amené durant cet entretien à motiver son choix d'entrée dans la filière et à s'exprimer sur les connaissances acquises durant les stages. A l'issue du contrôle d'aptitude et de l'entretien, le/la candidat-e reçoit, dans un délai de 10 jours environ, la confirmation de son admission.

8. REMARQUES GENERALES

Les remarques générales et non exhaustives ci-dessous sont valables pour l'ensemble des domaines professionnels présentés.

Toutes les parties s'engagent à créer un cadre de travail exempt de toute forme de discrimination.

L'université de Genève ainsi que le syndicat Unia tiennent à disposition des brochures informatives. Elles sont téléchargeables sur les sites internet suivants :

- [Formation sans harcèlement](#)
- [Le harcèlement sexuel au travail](#)

En principe les postes de stagiaire ne sont pas rémunérés.

Il s'agit d'un échange de bons procédés entre la formation attendue par le/la stagiaire et les services fournis par celui/celle-ci à la structure d'accueil (défraiement possible au gré des structures).

Le/La candidat-e doit pouvoir justifier des assurances suivantes :

- Responsabilité civile ;
- Accident professionnels et non professionnels ;
- Maladie

La question d'assurance doit être discutée avec le maître de stage avant le début du stage.

Les périodes de vacances doivent être planifiées avec le maître de stage avant le début du stage et ne sont pas intégrées dans sa durée.

Les stages professionnels peuvent comporter des horaires irréguliers.

Les travaux dangereux ne doivent pas être effectués sans un encadrement approprié et les mesures de sécurité requises.

Les diverses activités requièrent en général une bonne condition physique.

Le responsable de la filière Agronomie

RÉSUMÉ DÉROULEMENT DES STAGES PRÉALABLES

